

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **26 avril 2010**

Décision n° **B-2010-1529**

commune (s) : Saint Genis les Ollières

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain dépendant de la propriété de M. Maurice Chabanis située
12, rue du Château d'eau

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de
l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 20 avril 2010

Compte-rendu affiché le : mardi 27 avril 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Lebuhotel.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Lebuhotel), Calvel (pouvoir à M. Barge), Mme Vullien, MM. Philip (pouvoir à M. Darne J.), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Besson (pouvoir à Mme Gelas), MM. Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Sangalli.

Absents non excusés : Mme Peytavin, M. Julien-Laferrière.

Bureau du 26 avril 2010**Décision n° B-2010-1529**

commune (s) : Saint Genis les Ollières

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain dépendant de la propriété de M. Maurice Chabanis située 12, rue du Château d'eau**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 avril 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir, en vue de l'élargissement de la rue du Château d'eau à Saint Genis Les Ollières, une parcelle de terrain de 30 mètres carrés environ à détacher de la propriété de monsieur Maurice Chabanis située au numéro 12 de cette voie et cadastrée sous le numéro 104 de la section AB.

Aux termes du compromis, monsieur Chabanis céderait le bien en cause, libre de toute location ou occupation, à titre purement gratuit, étant entendu que la Communauté urbaine prendrait à sa charge les travaux d'arrachage de la haie existante et de pose d'un grillage de 1 mètre de haut sur le muret existant, travaux estimés à 6 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain dépendant de la propriété de monsieur Maurice Chabanis située 12, rue du château d'eau à Saint Genis Les Ollières, en vue de l'élargissement de la rue du Château d'eau.

2° - Autorise monsieur le Président à signer le compromis ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C 1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 1628, le 11 janvier 2010 pour la somme de 1 000 000 €.

4° - Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2010.

5° - Le montant à payer en 2010 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822, à hauteur de 500 € pour les frais d'actes notariés et de 150 € environ pour les frais d'établissement de document d'arpentage.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,

le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 avril 2010.